

Inserat ZZZ

PRIX DE L'ASSOCIATION LP pour les publications 2023/2024

L'association pour le droit de la poursuite et de la faillite décerne un prix destiné à récompenser les meilleurs travaux publiés dans le domaine de la LP. Il peut s'agir de monographies ou d'études concernant la LP contenues dans un ouvrage traitant d'un autre sujet. L'auteur ne peut être âgé de plus de 35 ans ; cette limite d'âge ne s'applique pas aux thèses de doctorat ou d'habilitation.

Le jury est composé de professeur Isaak Meier, Zürich, président ; professeur Nicolas Jeandin, Genève, et de professeur Daniel Staehelin, Bâle.

Le prix de l'association LP 2019 - 2022 a été décerné à M. **Ambroise Baumgartner**, pour : "Handlungsbefugnisse der ausländischen Konkursverwaltung in der Schweiz. Eine Würdigung der Revision des IPRG vom 1. Januar 2019 unter Prüfung einer weiteren Harmonisierung mit der EulnsVO", Zürich 2022 et à M. **Linus Cathomas**, pour : "Der Sanierungsbeitrag der Anteilsinhaber (Art. 306 Abs. 1 Ziff. 3 SchKG). Eine Untersuchung am Beispiel der Aktiengesellschaft", Zürich 2020.

Le prix, doté de CHF 5'000, sera décerné à l'occasion de l'assemblée générale de l'association LP, qui aura lieu de début Septembre 2025. Il récompensera des ouvrages publiés en 2023 ou 2024 (selon références bibliographiques).

Les autrices et auteurs sont priés d'annoncer leurs ouvrages et d'en envoyer un exemplaire jusqu'au 1^{er} juin 2025 au professeur Isaak Meier, Rutschmann Schwaibold Partner, Dufourstrasse 48, Postfach 269, CH-8024 Zürich, isaak.meier@ius.uzh.ch ou i.meier@rsplaw.ch

Zurich, avril 2025